



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## structures administratives

Question écrite n° 36122

### Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le Conseil consultatif de la protection des végétaux. Le "jaune" budgétaire publié en annexe au PLF 2009 - comportant la liste des commissions, instances consultatives ou délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres - ne fait en effet apparaître ni la date de création de ce conseil, ni son budget, ni le nombre de réunions tenues en 2005, 2006 et en 2007, alors même qu'il indique un nombre de membres de 19. L'information que l'Assemblée nationale est en droit d'obtenir n'étant pas assurée, il souhaite donc connaître l'état d'avancement des travaux de ce conseil.

### Texte de la réponse

Le conseil consultatif de la protection des végétaux, prévu à l'article L. 251-3 du code rural, a pour mission de rendre un avis lors de l'établissement, par le ministre chargé de l'agriculture et de la pêche, de la liste des organismes nuisibles contre lesquels la lutte est organisée. Ce conseil a été réuni en dernier lieu le 18 juin 2002 afin de procéder à la mise à jour de la liste des organismes nuisibles aux végétaux, aux produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire. Depuis lors, il n'a pas été nécessaire de réactualiser cette liste et de convoquer le conseil à cet effet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Bouvard](#)

**Circonscription :** Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36122

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 novembre 2008, page 10075

**Réponse publiée le :** 3 février 2009, page 1021